

Rappel des consignes de tri



Votre geste de tri est important
Nous vous rappelons les pratiques à appliquer
pour les emballages et les papiers que vous déposez dans votre bac jaune

Depuis le 1^{er} janvier 2023,
les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune

EMBALLAGES

Bouteilles et flacons
en plastique



Pots et barquettes
en plastique ou polystyrène



Sachets et films



Boîtes de gâteaux,
suremballages des yaourts,
boîtes à pizza, briques alimentaires,
rouleaux d'essuie tout / papier toilette...



Boîtes de conserve, canettes,
barquettes métalliques, aérosols,
capsules de café métalliques...



Attention :
que les emballages, pas les objets

Les emballages :

=> doivent être vides

=> doivent être déposés en vrac
(pas de regroupement dans un sac,
ne les imbriquez pas les uns dans les autres)

PAPIERS

Journaux, revue, magazines,
prospectus,
papiers de bureau,
enveloppes...



Essuie-tout, mouchoirs, couches...
ne sont pas des papiers.
Ces déchets doivent être déposés
dans le bac ordures ménagères



Avec l'application ILLIWAP
recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone

Un doute, une question ? 01 34 66 18 40